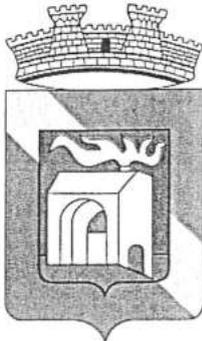


DEPARTEMENT DU VAR

Mairie
de

FORCALQUEIRET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du trente-et-un mai deux mille vingt-quatre adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

<p>Effectif légal : 23 Quorum : 12 Présents : 16 Suffrages exprimés : 20</p>	<p><u>Présents</u> : ALLAIN Thierry, AIPERTI Maryse, BAVAN Dorella, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DARDINIER Virginie, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GARCIA Laetitia, GAUTIER Pierre, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, VACHER Nicolas, VAN GORKUM Valéry</p> <p><u>Absents excusés</u> : DANVY Jacques, HARDY Laetitia, JANEY Emilie, MARION Sylvie, PABOIS Florie, PICHON Chadia, TOURREL Roger</p> <p><u>Pouvoirs</u> : HARDY Laetitia à MOUTTET Manuel, JANEY Emilie à DARDINIER Virginie, MARION Sylvie à GAUTIER Pierre, TOURREL Roger à VACHER Nicolas</p>
--	---

Secrétaire de séance : GARCIA Laetitia

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2024/009 du 21 mars 2024 fixant le budget primitif pour l'année 2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la municipalité à la vie associative,

CONSIDERANT que les associations concernées ont déposé un dossier de demande de subvention et participent au développement d'actions d'intérêt local,

Le conseil municipal après en avoir délibéré

1) ACCORDE les subventions aux associations de la façon suivante :

Modalités du vote	Associations	Montant accordé
UNANIMITE - Présents : 16 - Suffrages exprimés : 20	AAPPMA LA TRUITE	350.00 €
UNANIMITE - Présents : 15 - Suffrages exprimés : 19 Ne prend pas part au vote : DORVAUX Jacques	AMICALE DU CCFF	500.00 €
UNANIMITE - Présents : 16 - Suffrages exprimés : 20	AMMAC DE FORCALQUEIRET	300.00 €
	ASER DU CENTRE VAR	300.00 €
	CLUB DE TENNIS DE TABLE (CTTF)	1 000.00 €
	COMITE DE JUMELAGE	300.00 €
UNANIMITE - Présents : 15 - Suffrages exprimés : 19 Ne prend pas part au vote : CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry	COMITE DU SOUVENIR FRANÇAIS DE FORCALQUEIRET	200.00 €

UNANIMITE - Présents : 16 - Suffrages exprimés : 20	ECOLEDE MUSIQUE FORCAL'EN RE	750.00 €
	GAMME DE COULEUR	200.00 €
	GYM FORME ET SANTE	250.00 €
	JAM'S PROJECT	300.00 €
	JUDO CLUB FORCALQUEIRET	2 000.00 €
	KARATE DO SHOTOKAI FORCALQUEIRET /SANSHIN	500.00 €
	LA BOULE DE QUEIRET	250.00 €
	LES BATONS DU CASTELLAS	2 000.00 €
	LES GAMBETTES DU CASTELLAS	250.00 €
	LES TRACTEURS DU CASTELLAS	500.00 €
	LOISIRS CREATIFS DU CASTELLAS	400.00 €
	SNEMM 1754° SECTION DE LA VALLE DE L'ISSOLE	350.00 €
UNANIMITE - Présents : 15 - Suffrages exprimés : 19 Ne prend pas part au vote : MOUTTET Manuel	SOCIETE DE CHASSE LA PERDRIX	400.00 €
UNANIMITE - Présents : 16 - Suffrages exprimés : 20	TENNIS CLUB FORCALQUEIRET (TCF)	2 000.00 €
	ADAMAVAR	100.00 €
	ASSOCIATION LEA	300.00 €
	AMICALE SAPEURS POMPIERS DE GAREOULT	250.00 €
	ENTENTE CUERS/PIERREFEU VAL D'ISSOLE	250.00 €
	FEDERATION DEPARTEMENTALE FAMILLES RURALES DU VAR	100.00 €
	FOOTBALL CLUB DE SAINTE-ANASTASIE	150.00 €
MAJORITE - Présents : 16 - Suffrages exprimés : 20 <i>Contre : BAVAN Dorella qui précise que le montant accordé devrait être plus élevé</i>	FRANCE ALZHEIMER VAR	150.00 €
UNANIMITE - Présents : 16 - Suffrages exprimés : 20	JEUNES SAPEURS POMPIERS DE GAREOULT	300.00 €
	RUGBY CLUB DU VAL D'ISSOLE	200.00 €
	SECOURS CATHOLIQUE / DELEGATION DU VAR	150.00 €
	UNION SPORTIVE DU VAL D'ISSOLE (USVI)	300.00 €
Total		15 350.00 €

- 2) DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 de la commune,
- 3) AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Gilbert BRINGANT



La secrétaire de séance
Laëtitia GARCIA

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en préfecture le 13/06/2024
- publication le 13/06/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DU VAR

Mairie
de
FORCALQUEIRET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du trente-et-un mai deux mille vingt-quatre adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23

Quorum : 12

Présents : 16

Suffrages exprimés : 20

Présents : ALLAIN Thierry, AIPERTI Maryse, BAVAN Dorella, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DARDINIER Virginie, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GARCIA Laetitia, GAUTIER Pierre, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, VACHER Nicolas, VAN GORKUM Valéry

Absents excusés : DANVY Jacques, HARDY Laetitia, JANEY Emilie, MARION Sylvie, PABOIS Florie, PICHON Chadia, TOURREL Roger

Pouvoirs : HARDY Laetitia à MOUTTET Manuel, JANEY Emilie à DARDINIER Virginie, MARION Sylvie à GAUTIER Pierre, TOURREL Roger à VACHER Nicolas

Secrétaire de séance : GARCIA Laetitia

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2024/009 du 21 mars 2024 fixant le budget primitif pour l'année 2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la municipalité à la vie associative,

CONSIDERANT que les associations concernées ont déposé un dossier de demande de subvention et participent au développement d'actions d'intérêt local,

Le conseil municipal après en avoir délibéré

1) ACCORDE les subventions aux associations de la façon suivante :

Modalités du vote	Associations	Montant accordé
UNANIMITE - Présents : 16 - Suffrages exprimés : 20	AAPPMA LA TRUITE	350.00 €
UNANIMITE - Présents : 15 - Suffrages exprimés : 19 Ne prend pas part au vote : DORVAUX Jacques	AMICALE DU CCF	500.00 €
UNANIMITE - Présents : 16 - Suffrages exprimés : 20	AMMAC DE FORCALQUEIRET	300.00 €
	ASER DU CENTRE VAR	300.00 €
	CLUB DE TENNIS DE TABLE (CTTF)	1 000.00 €
	COMITE DE JUMELAGE	300.00 €
UNANIMITE - Présents : 15 - Suffrages exprimés : 19 Ne prend pas part au vote : CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry	COMITE DU SOUVENIR FRANÇAIS DE FORCALQUEIRET	200.00 €

AR Prefecture

083-218300598-20240606-DEL2024_016-DE
Reçu le 13/06/2024Séance du 6 JUIN 2024
N°2024/016

UNANIMITE - Présents : 16 - Suffrages exprimés : 20	ECOLEDE MUSIQUE FORCAL'EN RE	750.00 €
	GAMME DE COULEUR	200.00 €
	GYM FORME ET SANTE	250.00 €
	JAM'S PROJECT	300.00 €
	JUDO CLUB FORCALQUEIRET	2 000.00 €
	KARATE DO SHOTOKAI FORCALQUEIRET /SANSHIN	500.00 €
	LA BOULE DE QUEIRET	250.00 €
	LES BATONS DU CASTELLAS	2 000.00 €
	LES GAMBETTES DU CASTELLAS	250.00 €
	LES TRACTEURS DU CASTELLAS	500.00 €
	LOISIRS CREATIFS DU CASTELLAS	400.00 €
	SNEMM 1754° SECTION DE LA VALLE DE L'ISOLE	350.00 €
UNANIMITE - Présents : 15 - Suffrages exprimés : 19 Ne prend pas part au vote : MOUTTET Manuel	SOCIETE DE CHASSE LA PERDRIX	400.00 €
UNANIMITE - Présents : 16 - Suffrages exprimés : 20	TENNIS CLUB FORCALQUEIRET (TCF)	2 000.00 €
	ADAMAVAR	100.00 €
	ASSOCIATION LEA	300.00 €
	AMICALE SAPEURS POMPIERS DE GAREOULT	250.00 €
	ENTENTE CUERS/PIERREFEU VAL D'ISOLE	250.00 €
	FEDERATION DEPARTEMENTALE FAMILLES RURALES DU VAR	100.00 €
MAJORITE - Présents : 16 - Suffrages exprimés : 20 <i>Contre : BAVAN Dorella qui précise que le montant accordé devrait être plus élevé</i>	FOOTBALL CLUB DE SAINTE-ANASTASIE	150.00 €
	FRANCE ALZHEIMER VAR	150.00 €
UNANIMITE - Présents : 16 - Suffrages exprimés : 20	JEUNES SAPEURS POMPIERS DE GAREOULT	300.00 €
	RUGBY CLUB DU VAL D'ISOLE	200.00 €
	SECOURS CATHOLIQUE / DELEGATION DU VAR	150.00 €
	UNION SPORTIVE DU VAL D'ISOLE (USVI)	300.00 €
Total		15 350.00 €

- 2) DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 de la commune,
3) AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Gilbert BRINGANTLa secrétaire de séance
Laëtitia GARCIAActe rendu exécutoire après :
- transmission en préfecture le
- publication le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Préfecture

Délibération 2024/016 | Subventions aux associations

Identifiant unique de l'acte :	083-218300598-20240606-DEL2024_016-DE
Numéro d'acte :	DEL2024_016
Date de décision :	06/06/2024
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-5-0-0-0 (Finances locales / Subventions)
Fichier acte :	DEL_2024-016_subventions aux associations.pdf
Collectivité émettrice :	FORCALQUEIRET
Acte transmis par :	Gaëlle DOUGUET
<hr/>	
Date d'envoi de l'acte :	13/06/2024 10:14:39
Date de réception de l'AR :	13/06/2024 10:19:52